

# Martine Boyer-Weinmann

---

## Lectures manipulatrices d'un fétiche littéraire : le cas Antonin Artaud

---

Acta Universitatis Lodzianis. Folia Litteraria Romanica 6, 197-208

---

2008

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

*Martine Boyer-Weinmann*  
Université de Lyon

## LECTURES MANIPULATRICES D'UN FÉTICHE LITTÉRAIRE : LE CAS ANTONIN ARTAUD

À sa mort en 1948, Antonin Artaud devient auprès de l'intelligentsia française d'après guerre ce qu'il avait programmé d'être dès sa conversion mystique de 1934 et son voyage initiatique chez les Tarahumaras du Mexique : un *santo subito*, une Victime majuscule. Après le traumatisme concentrationnaire et l'assimilation subtilement entretenue par Artaud lui-même entre internement psychiatrique et déportation, rares sont les esprits suffisamment dessillés pour mettre en question la martyrologie de Saint Artaud. Un exemple entre mille de la folie Artaud qui s'empare des milieux intellectuels fait apparaître la cécité partielle de la critique. On peut le lire dans la revue *Esprit*, sous la forme d'une apostrophe à la figure posthume d'Artaud :

On est en train mon Antonin de vous utiliser mon Artaud.  
Ne vous laissez pas faire comme cela  
Ne laissez pas bâtir une église sur vos os humains<sup>1</sup>.

Tout se passe comme si la manipulation, fût-elle à visée hagiographique, s'opérait au corps défendant d'un Artaud authentique dont le suc et la moelle auraient été aspirés par quelque malin génie ou succube. Or, n'était-ce pas précisément faire fond sur le délire de persécution et le fantasme d'auto-engendrement du poète lui-même ? N'était-ce pas exonérer naïvement la présumée victime expiatoire d'une Société honnie d'un pouvoir manipulateur sur son entourage, ses lecteurs, ses commentateurs futurs ? Le manipulé n'était-il pas plutôt le lecteur mystifié d'un poète peaufinant la fable de son origine « innée » dans son testament poétique, *Ci-Gît* (1946) ?

Moi, Antonin Artaud, je suis mon fils, mon père, ma mère,  
et moi ;  
niveleur du périple imbécile où s'enferme l'engendrement,  
le périple papa-maman  
et l'enfant<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A. Miatlev, *Esprit*, septembre 1949.

<sup>2</sup> Artaud, *Œuvres*, éd. E. Grossman, Paris, Quarto Gallimard, 2004, *Ci-Gît*, p. 1152.

Jusqu'à la fin en effet, ils seront des milliards d'envoûteurs et d'initiés à en vouloir à sa moelle, à son suc, à son sperme, à lui voler sa substance créatrice et vitale, horde persécutrice qu'il exorcise à coups de canne de Saint Patrick frappés sur le sol, souffles rituels et psalmodies glossolaliques. Fils de ses œuvres, manipulateur du langage au service de ses identités mobiles, Artaud le Môme se veut un être-matrice, pourvoyeur universel d'identités et de formes autant qu'il se perçoit comme objet exposé à l'arrachement et la dépossession : « Je suis un homme maternité, vos idées viennent de moi ».

La manipulation, l'emprise, c'est donc d'abord pour le sujet Artaud une épreuve physique subie et une reconstruction psychique imaginaire, mais c'est surtout une opération de langage à vif, un corps-texte (Grossman) expérimental qui fait œuvre de son délire, et qui manœuvre à son tour son lecteur jusqu'à la sidération. Si la compréhension par un tiers est perçue comme une menace, c'est par la désarticulation et réarticulation du langage qu'Artaud reprend la main sur son lecteur. Par le jeu de mots et l'auto-dérision parfois, comme dans ce passage où, se proclamant « in-dé-cor-ti-ca-ble », il restitue le lien entre influx nerveux central (cortex) et intelligence pour en verrouiller aussitôt l'accès à autrui : « Ceux qui ont voulu comprendre sont ceux qui n'ont pas voulu souffrir / l'idée de souffrir / l'idée de comprendre / [...] et de croire que je suis intelligible / *seti lisible* / moni tanible / mani cortible (corticable) »<sup>3</sup>.

Quoi d'étonnant alors dans ce contexte halluciné que les sectes les plus diverses aient proliféré autour de l'idole Artaud de son vivant même, avec leurs gourous, élus et excommuniés, leurs schismes et catéchismes, leurs déchirements devant tribunaux... au nom précisément de la propagation de la vraie foi en Saint Artaud et de l'authentique filiation ? Quoi de plus ironique pourtant mais de plus conforme, au fond, au mythe personnel du fils non créé non engendré, qu'une véritable croisade d'appropriation symbolique ait envenimé, et continue sourdement à miner l'héritage intellectuel d'Artaud le Môme, le suicidé de la Société, au point d'en compromettre la lecture, aujourd'hui encore ?

Ce qui fascine en effet dans cet itinéraire tragique, c'est le mélange de vrai délire paranoïaque, de possible *bluff*, mais aussi de joyeuse malice avec lequel Artaud participe lui-même à l'érection de sa propre statue et, comme il l'affirme lui-même, « assiste à Antonin Artaud »<sup>4</sup>. Car dès la *Correspondance avec Jacques Rivière* en 1924, s'il s'éprouve douloureusement comme dissocié par son étrange « maladie de l'esprit », il se sait tabou<sup>5</sup>, il projette de *réussir sa légende*

<sup>3</sup> Cité par E. Grossman, dans sa préface aux *Œuvres*, *ibid.*, p. 11.

<sup>4</sup> Cette formule est tirée du recueil *Le Pèse-Nerfs*, *ibid.*, p. 164, dans lequel on peut lire également : « Je suis témoin, je suis le seul témoin de moi-même. Cette écorce de mots, ces imperceptibles transformations de ma pensée à voix basse, de cette petite partie de ma pensée que je prétends qui était déjà formulée, et qui avorte / je suis seul juge d'en mesurer la portée », p. 161.

<sup>5</sup> Cette conviction d'être tabou ne l'abandonnera jamais ; on la retrouve dans l'« Adresse au Pape » de 1946, dans laquelle il écrit : « ...C'est une chose connue de toutes les polices qu'Artaud Antonin est un sujet tabou, la question secrète, le secret gardé... », *ibid.*, p. 134.

(formule exprimée sous sa plume exactement dans les mêmes termes qu'on la trouve chez Genet<sup>6</sup>) et se veut personnage, c'est-à-dire à distance. Non seulement sa vie double le théâtre, mais elle organise un théâtre total où il joue tous les rôles : celui du fou, du spectateur, du témoin du poète, du médecin et de l'irrésistible doctrinaire.

### L'Affaire Artaud : la double manipulation

Mon propos voudrait revenir sur ces querelles de filiation et de mystique interprétative parce qu'elles me semblent participer du pouvoir manipulateur du texte d'Artaud lui-même, et donc, d'une certaine façon, de son programme. Loin d'être un pur avatar de l'histoire littéraire, un jalon de la clinique moderne, ou pire, une guerre clanique d'intérêts économiques et psycho-affectifs, l'Affaire Artaud – comme la désignent dès 1948 la presse et la critique – peut admettre une double lecture, dont une a longtemps prévalu sur la seconde. D'un côté, c'est une lecture gnostique : le martyrologe du poète-fou, la pathologisation et l'encamisolement de la figure et du verbe d'Artaud ; sociologisation, idéologisation, assignation politique. Ce procès de béatification n'a pas attendu sa mort pour être instruit sur fond de récupérations véhémentes, au gré des nouvelles *doxa* émergentes (discours anti-psychiatrique, linguistique, théâtrologie et avant-garde) et de dérives occultistes plus douteuses (ésotérisme, apologie du dérèglement de tous les sens...), au prix d'une déshistoricisation quasi totale de la parole d'Artaud. J'évoque rapidement les cas les plus fameux de cette récupération.

Gilles Deleuze enferme Artaud dans une langue schizophrénique pure, en fait un inventeur de langue et de système, celui du « langage-affect », mais passe à côté du pouvoir créateur et réarticulateur du « mot-souffle »<sup>7</sup>. Roger Laporte, avec son « admiration tremblante »<sup>8</sup>, cultive la métaphysique du couple poésie-folie, qui scelle d'un même destin de « suicidés de la société » Artaud, Hölderlin, Kleist et Van Gogh. On peut dire aujourd'hui, même si on a pu lire encore récemment quelques résidus de cette production hagiographique<sup>9</sup> et victimaire, qu'elle est en perte d'influence, et que des critiques avisés comme Paule Thé-

<sup>6</sup> Voir la célèbre formule de Genet dans *Journal du Voleur*, Paris, Folio Gallimard, p. 232-233.

<sup>7</sup> Voir G. Deleuze, « Le schizophrène et le mot », article paru dans *Critique* n° 255-256, août-septembre 1968 et repris dans « Du schizophrène et de la petite fille », in : *Logique du sens*, Paris, Minuit, 1969, p. 101.

<sup>8</sup> Le mot est de P. Thévenin. R. Laporte, *Quinze variations sur un thème biographique*, [Paris, Flammarion, 1975] Paris, Éditions Léo Scheer, 2003, « Antonin Artaud ou la pensée au supplice », p. 173-192, et « Transmuter la vie, changer le monde », p. 347-384.

<sup>9</sup> Un des plus récents, et peut-être naïvement mimétiques, est l'essai de Raphaël Denys, *Le Testament d'Artaud*, Paris, Gallimard, collection L'Infini, 2005, dans lequel l'auteur propose ses glossolalies sous influence : « ça parle *comme* Artaud, [...], ça parle *avec* Artaud... » (Quatrième de couverture).

venin, Alain Virmaux et Laurent Jenny<sup>10</sup> ont fait la démonstration éclatante de ses contresens et impasses.

Le travail en revanche, dans le discours critique, qui me paraît nettement moins engagé, pour ne pas dire empêché (et c'est à ce renversement de la perspective de la manipulation que je m'intéresse principalement), c'est l'étude qui consiste à observer le jeu complexe, littéraire et extra-littéraire, par lequel Artaud, l'homme et le poète, retourne l'envoûtement sur son entourage, enrôle amis, familiers, témoins et épigones jusqu'à en faire de dociles desservants de sa cause, des croisés et des apôtres de son texte et de son geste. D'où un nécessaire examen des conditions de possibilité de sa lecture libre aujourd'hui, qui place au cœur du propos la question de l'histoire éditoriale et de l'héritage moral sur l'œuvre.

### Familles spirituelles et famille biologique

Il existe, on le sait, plusieurs chambres dans la demeure du prophète. Chambres fermées à double tour pour la plupart, communicantes parfois, louées à des occupants occasionnels ou permanents qui ne semblent guère pressés, dans le cas présent, de solder la question de l'héritage. Rappelons que la question du droit moral sur les œuvres d'Artaud est toujours brûlante depuis 1948, et qu'on ne compte plus les assignations en justice entre les ayants-droit et l'éditeur Gallimard. Un combat des Atrides oppose en effet la famille biologique et les différents cercles de familles symboliques qui revendiquent respectivement ou solidairement leurs droits sur la mémoire et l'œuvre d'Artaud.

En gros, il faut distinguer trois types de familles en concurrence et alliance potentielle pour la mainmise posthume sur Artaud : la famille naturelle, représentée aujourd'hui par l'ayant-droit Serge Malausséna, l'institution psychiatrique – défenseurs et détracteurs confondus (Dr Ferdière et l'anti-psychiatrie) – et les amis et éditeurs d'Artaud (Adamov, Roger Blin, Marthe Robert, Henri Thomas, Paule Thévenin...). À noter la réversibilité de chaque position dans ce dispositif, et les déplacements d'électrons libres à l'intérieur de camps qui n'ont rien d'homogène.

Revenons aux faits et à la chronologie.

Dès sa sortie de Rodez en mai 1946, on le sait, Artaud ne manque pas de soutiens. Et c'est à l'initiative de Jean Paulhan, avec l'appui logistique du peintre Dubuffet, que se monte le Comité des Amis d'Antonin Artaud, chargé de réunir des fonds pour sa survie matérielle et d'organiser son retour progressif à une vie plus libre. Mais à sa mort, la tutelle morale opère un découplage entre l'homme et

<sup>10</sup> Respectivement : P. Thévenin, *Antonin Artaud, ce Désespéré qui vous parle*, Paris, Seuil, coll. Fiction & Compagnie, 1993 ; A. et O. Virmaux, *Artaud, un bilan critique*, Paris, Belfond, 1979, et L. Jenny, *La Terre et les signes*, Paris, Gallimard, 1982, « Le souffle et le soleil », p. 209-267.

l'œuvre et s'appuie sur une conception divergente de la légitimité : la sœur d'Artaud fonde la Société des Amis d'Antonin Artaud ; Paule Thévenin défend les couleurs de l'Association des amis de l'œuvre d'Antonin Artaud. Chacune des parties crie à son bon droit et déclare agir selon l'authentique désir du parent et de l'ami, recueilli de son vivant. Thévenin invoque l'antériorité d'une démarche construite de la part du comité d'intellectuels et fait état d'une demande expresse d'Artaud la concernant. Mais, de manière plus discutable, elle dénie à la famille un droit de regard sur l'édition des textes (et même un droit de regard tout court) au nom d'un risque de censure et d'une hypothétique, quoique vraisemblable, incompétence scientifique.

La position de la famille ne peut pourtant pas, de façon aussi caricaturale que cela fut dit souvent, être réduite à la poursuite de sordides intérêts économiques ou de frayeurs petites-bourgeoises façon Isabelle Rimbaud-Paterne Berrichon. La famille d'ailleurs ne conteste pas tant de n'être pas responsable de l'édition d'Artaud que d'avoir été spoliée de la décision sur le choix des experts par Gallimard et, grief sans doute plus grave, de la soustraction matérielle des derniers cahiers, dessins et manuscrits au lendemain de la mort du poète. Elle dirige sa vindicte contre Paule Thévenin, instigatrice à ses yeux de cette « confiscation » et taxée régulièrement d'usurpatrice de l'héritage moral. À partir d'une humiliation initiale, il semble désormais que le contentieux ait dégénéré et que la famille persiste à exercer un pouvoir de blocage sans doute abusif, proportionnel au sentiment de dépossession dont elle estime avoir été victime.

À ce point, quelques observations s'imposent. La fureur procédurière qui caractérise l'Affaire Artaud ne doit pas dissimuler les questions de fond que soulèvent ces règlements de comptes. La première de ces questions est juridique et éthique : c'est celle du lien, en matière de propriété intellectuelle, entre droit successoral et droit moral. Le compositeur Pierre Boulez, dans un article récent paru dans le *Monde*<sup>11</sup>, prenait précisément l'exemple de ce malheureux feuilleton judiciaire pour lancer un plaidoyer en faveur d'une réforme de la loi sur les ayants-droit, accusés d'abus de pouvoir :

Les procès que l'on a faits à Paule posent en réalité le problème du droit de regard moral. Sur ce point, j'ai un avis très tranché : la législation concernant les ayants-droit d'un auteur devrait être modifiée. Les héritiers doivent pouvoir bénéficier des droits des œuvres de leurs ascendants, mais le droit de regard moral doit être d'observation, non d'intervention. En règle générale (il y a bien sûr des exceptions, mais elles sont rares), les héritiers manquent de la compétence et des connaissances nécessaires pour juger d'un travail d'édition. [...] Pour moi, la création d'une nouvelle législation est capitale – et si on la propose, je ne vois pas qui pourrait sérieusement s'y opposer.

Boulez intervient ici en militant du droit des œuvres à se dérober à la manipulation et aux censures des familles biologiques en général, mais aussi en avocat et ami de l'éditrice d'Artaud, Paule Thévenin, qui donna sa vie au déchif-

<sup>11</sup> P. Boulez, « Réformer la loi sur les ayants-droit », paru sous la rubrique « Point de vue » dans *Le Monde* du 13 mai 2005, p. 1 et 15.

frement et à la mise en forme de cette œuvre. Si on peut donner raison à Boulez sur le fond du débat, on est fondé à se demander néanmoins si, en l'espèce, la situation était aussi claire dans le cas d'Artaud, les héritiers ne se prévalant pas eux-mêmes d'un droit d'intervention mais précisément et seulement... d'observation. Pierre Boulez agit là comme s'il fallait sauver le soldat Thévenin dans une guerre d'usure dont l'enjeu est aussi passionnel qu'intellectuel.

### Paule Thévenin , « fille en sentinelle »

Mais quelles étaient donc les motivations de l'éditrice Paule Thévenin ? En s'exposant sa vie durant (Paule Thévenin est morte en 1993 sans avoir pu assister à la fin du règlement juridique de la publication des *Œuvres Complètes*), en endossant à son tour avec une pointe de jouissance masochiste le costume de victime de cabales hostiles, Paule Thévenin n'échappe pas à un certain mimétisme par rapport à son idole, quoi qu'elle ait pu faire et dire pour récuser une accusation dont elle était consciente. Par son mysticisme et sa ferveur, l'attitude de Paule Thévenin ne manque pas d'ambiguïté. Censée rendre à l'œuvre son espace propre et la soustraire aux manipulations malveillantes de tiers, cette personnalisation exclusive et cette méthode posent problème, précisément parce qu'il s'agit d'Artaud mythomane, obsédé à la fin de sa vie par la possibilité d'une manipulation de son texte et d'une clôture définitive de son sens<sup>12</sup>. Artaud capable d'appeler à son secours dans un même laps de temps les instances les plus incompatibles, sa famille, Paule « fille à naître », mais aussi Jacques Prevel, un des derniers témoins, très hostile à cette dernière.

Quel est par ailleurs, au-delà de toute polémique, le statut juridique et littéraire exact d'une Œuvre non écrite mais dictée (« écriture vocale », selon les termes de Paule Thévenin), énoncée en *mots-cris* et *mots-souffles* dans la confiance des derniers entretiens, langue et scansion auxquelles Paule Thévenin fut initiée par Artaud ?<sup>13</sup> Comment justifier son élection par Artaud comme exécutrice testamentaire autrement qu'en termes mystiques, par cette entente fusionnelle maître-disciple qui pouvait aller jusqu'à mettre à l'épreuve la santé mentale de disciples plus fragiles (Colette Thomas, littéralement portée au bord de la brisure nerveuse par les exercices rythmiques imposés par Artaud) ?

<sup>12</sup> C'est en tout cas le sentiment de l'ayant-droit, qui cite une lettre d'Artaud à l'éditeur M. Barbezat : « Artaud avait la hantise de l'exploitation qu'on pouvait faire de ses manuscrits. 'Je suis pillé et volé de toutes parts', a-t-il écrit dans une lettre à l'éditeur Marc Barbezat », S. Malausséna, « Histoire des manuscrits d'Artaud, entretien avec Jean-Claude Fosse », in : *Le Cabinet du Dr Ferdière*, t. 2 de *Artaud et l'asile*, par A. Roumieux et L. Danchin, Biarritz, Séguier, 1996, p. 302.

<sup>13</sup> L'accusation portée par la famille est évidemment beaucoup plus violente puisqu'elle porte sur une manipulation directe du texte recueilli oralement et une usurpation d'auctorialité : « Dans l'édition gallimardienne, il ne reste rien de cela [...]. Paule Thévenin s'est mise dans la position de l'auteur dictant à Artaud le texte qu'il aurait dû écrire », S. Malausséna, *ibid.*, p. 306.

Il suffit d'ailleurs de se reporter au témoignage de Paule Thévenin consigné dans son unique livre, *Antonin Artaud, ce Désespéré qui vous parle*, pour entendre sans fard une véritable parole de possession religieuse et un exposé de son initiation poétique. Alors qu'elle fuit un jour l'emprise psychologique d'Artaud, Paule Thévenin revient dans le cercle par le biais d'une lettre qui la consacre comme sa « fidèle » :

Antonin Artaud m'a écrit de revenir pour voir ce qu'il avait fait de mon portrait ; il me disait l'avoir entouré de phrases, d'objets. Je suis revenue. J'ai lu les mots dont il avait cerné mon visage. Il avait écrit que j'étais sa fille, qu'il mettait sa fille en sentinelle, qu'elle était fidèle, ajoutant qu'Ophélie s'était levée tard.

C'était dit, c'était écrit, c'était quelque chose de définitif. Donnant à lire, me donnant à lire que j'étais fidèle, il me faisait fidèle. Il me pardonnait, il annulait ma faute. Je ne pourrai plus désormais lui faire défaut, je ne pouvais, comme Ophélie, lui manquer<sup>14</sup>.

Au-delà de la pédagogie de la scansion rythmée, on voit bien qu'Artaud est le grand thaumaturge, le chamane, le grand prêtre qui absout et culpabilise le disciple en voie de dissidence. Dès lors, Paule Thévenin ne rechutera plus et n'abjurera jamais son Artaud, pour lequel elle se sent, ce sont ses propres termes, « désignée ».

C'est Antonin Artaud qui m'apprit à lire un poème. [...] Plus tard, il me donna à faire des exercices sur ces *essais de langage* dont je vous ai parlé. Je devais apprendre à crier, à ne laisser tomber le cri qu'à l'anéantissement, à passer du suraigu au plus grave, à prolonger une syllabe jusqu'à épuisement du souffle. Je crois avoir compris, au cours de ces séances, ce qu'était le *théâtre de curation cruelle*<sup>15</sup>.

Si Paule Thévenin laisse une œuvre invisible, en creux, mais réelle – son monumental travail d'édition et d'annotation des *Œuvres complètes* –, je voudrais évoquer maintenant le cas parallèle d'un autre initié de la dernière heure, le poète Jacques Prevel, dont l'œuvre brève apparaît comme un calque de son modèle, autre mode de manipulation indirecte.

### Jacques Prevel, « éclair, magnésium et obscurité »<sup>16</sup>

Jacques Prevel fait la connaissance d'Artaud à sa sortie de Rodez lui aussi, après lui avoir envoyé son premier recueil de poèmes. C'est donc sous le signe de l'adoubement par la figure admirée du modèle et de l'aîné que se tient la première rencontre illuminante, racontée en termes de révélation dans le Journal du poète. Ce qui différencie le jeune homme du cercle des amis reconnus

<sup>14</sup> P. Thévenin, *Antonin Artaud, ce Désespéré qui vous parle*, op. cit., « Lettre à un ami », p. 84.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 65-66.

<sup>16</sup> J. Prevel, *En compagnie d'Antonin Artaud*, [1974], nouvelle éd. G. Mordillat et J. Prieur d'après l'éd. de Bernard Noël, Paris, Flammarion, 1994. La citation de Prevel désigne l'effet de la parole d'Artaud sur lui, lors de la séance du théâtre Sarah Bernhardt, p. 58.

(Adamov, Paulhan, Marthe Robert), c'est sa marginalité, parfois douloureusement vécue comme une exclusion du premier cercle, et le sentiment de persécution qui le rapproche d'Artaud tout en lui faisant éprouver avec antipathie les entreprises de plus en plus exclusives de Paule Thévenin. Les dialogues reconstitués de ses entretiens quasi quotidiens avec Artaud ont une valeur documentaire capitale. Si Artaud a jeté son dévolu sur une jeune femme exaltée et disponible pour l'assister dans la conception de ses dernières œuvres, il a élu le jeune homme malade, promis à une mort précoce, comme pourvoyeur principal de substances interdites, au prix d'un chantage affectif d'une tension insupportable. Mais, quel que soit le prix à payer, Prevel comme Thévenin, qui ne s'apprécient guère, convergent dans leur évocation du magnétisme d'Artaud et de sa manière de concevoir l'allégeance à l'égard de sa personne et de son œuvre. Prevel aussi se sent appelé ; ne reçoit-il pas un jour cette lettre de la main d'Artaud : « Il faut que rien ne / vous détache jamais / de moi » ?<sup>17</sup> Dès lors, tel l'évangéliste, Prevel collecte les « paroles d'Artaud ». Le signe d'élection, c'est la brûlure : « Avec Artaud, la vie est si intense, si totale [...], une calcination absolue du temps »<sup>18</sup>. À la mort d'Artaud, une même tonalité messianique est observable que dans le récit de Paule Thévenin :

Parce que je l'ai attendu pendant trente ans, et que j'ai vécu avec lui pendant toute une année, je ne serai jamais plus le même. C'est ce changement interne, cet inexprimable, qui demande la voix libre sur le large. [...] Si je dois parler de lui, c'est parce qu'il est présent et qu'il me presse d'écrire et de parler. [...] Je suis si démuni d'Antonin Artaud que la vie me semble chaque jour sans réalité. Je suis tout à fait dans la mort [...]. J'ai connu Antonin Artaud. Je l'ai suivi. C'est le seul homme que j'ai aimé<sup>19</sup>.

L'œuvre poétique de Prevel porte en son foyer la marque au fer du voisinage avec le modèle écrasant. Peut-être n'aurait-elle rien donné de plus personnel si une vie plus longue avait été accordée à son auteur, si Prevel n'avait pas rencontré l'incandescence sous les traits d'Artaud, mais c'est bien à un envoûtement et à un effet de clonage stérilisateur que l'on assiste plus qu'à une fécondation vivifiante.

### **Gaston Ferdière et l'air de la calomnie**

Il faut en venir maintenant à un dernier protagoniste de l'Affaire Artaud dans la triade famille-amis-médecine, un des nombreux appelés au procès de manipulation et de persécution du poète, son médecin de Rodez, le Dr Gaston Ferdière. Il fut l'objet dès 1948, avec récurrence virulente en 1970 lors de la montée en puissance du courant anti-psychiatrique, d'une véritable cabale au cours de

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 213 et 217.

laquelle les spectres de Mabuse et de Caligari furent complaisamment agités. Comme Paule Thévenin pour l'univers critique, Ferdière, dans la sphère thérapeutique, se signale par son hétérodoxie par rapport aux pratiques ordinaires de la psychiatrie : il se lie d'amitié avec le poète, lui commande une traduction de Lewis Carroll, l'admet dans son cercle privé. Auxiliaire réticent des nouveaux amis d'Artaud, il ne donne son aval à sa libération et mise en résidence ouverte à Ivry que sous pression psychologique, avouera-t-il plus tard. Cela ne l'empêche pas toutefois de soutenir dans un premier temps les amis d'Artaud contre les attaques de la famille, dans un manifeste publié dans *Combat* en février en 1950, qui recueille quelque 170 signatures :

À cette époque, les amis d'Antonin Artaud n'ont reçu ni aide, ni appui d'aucune sorte de la famille du poète. Ils ont donc nécessairement agi comme si cette famille n'existait pas. Dès lors, ils ne sauraient tolérer, sous prétexte de défendre l'Œuvre que, de son propre aveu, la famille du poète ne connaissait que de fort loin, on se serve aujourd'hui du nom de cette société. L'œuvre d'Antonin Artaud n'a nullement besoin d'être défendue, elle se défend elle-même ; elle est en voie de publication, sous contrats signés par le poète de son vivant. Les seules difficultés qui se soient rencontrées jusqu'à présent sont dues précisément à l'opposition de la famille. Il est donc inadmissible que les membres de cette famille ne se contentent pas de toucher les droits d'auteur accordés par la loi et prétendent diriger un travail littéraire auquel Antonin Artaud ne les avait pas admis à participer<sup>20</sup>.

Mais bientôt une légende noire de Ferdière prend le pas sur l'image du rédempteur d'Artaud, celle du tortionnaire, de l'adepte sadique de l'électro-choc, et du redresseur-normalisateur du verbe d'Artaud. Un article d'Henri Parisot, « Ne laissez pas les psychiatres jouer avec les poètes », jette Ferdière en pâture à une presse et une opinion de l'immédiat après guerre, promptes à assimiler problématique des camps et problématique asilaire. Si l'époque et le climat résistancialiste favorisent cet amalgame, si le sort sinistre réservé aux malades mentaux pendant l'Occupation encourage cette lecture, c'est une véritable imposture que de transformer Ferdière en bouc émissaire et Artaud en rescapé du camp d'internement de Rodez. Un Artaud qui ressort physiquement ragaillardi de ce séjour et rendu à l'expression poétique par les prémices de ce que Ferdière appelait l'*Art-thérapie*.

Je voudrais insister à ce propos sur le laconisme avec lequel, aujourd'hui encore, la critique d'Artaud décontextualise ce moment et aussi la complicité – jusqu'à quel point irresponsable ? – d'Artaud lui-même dans cette contamination. C'est en effet en pleine guerre qu'Artaud, dans sa correspondance, développe le thème de sa « déportation », un motif inépuisable de récriminations qui trouve son apogée dans une lettre à Pierre Bousquet du 16 mai 1946, connue sous le nom de « lettre sur les déportations »<sup>21</sup>, dans laquelle il assimile complètement son « état de déportation » à la déportation de toute une génération en Allemagne.

<sup>20</sup> Texte du manifeste des amis de l'Œuvre d'Artaud publié dans *Combat* du 27 février 1950.

<sup>21</sup> Artaud, *Œuvres, op. cit.*, « Textes et lettres écrits à Rodez en 1946 », lettre à P. Bousquet, du 16 mai 1946, p. 1068-1073.

Dans cette lettre, Artaud accuse Laval et Daladier de haute trahison (nous sommes en 1946), oubliant, ou feignant d'oublier qu'en 1943, il priait Ferdière d'intercéder auprès du même Pierre Laval, un ancien proche devenu ministre de Vichy, pour améliorer sa situation personnelle, démarche, faut-il préciser, que Ferdière se garda bien d'entreprendre. Une lettre qui se terminait par une mise en accusation élargie ouvrant la voie à la légende de l'homme révolté et au champion de la « ligne noire » en littérature :

Mais l'horrible de la chose, Mr Pierre Bousquet, n'est pas pour moi la transplantation, il n'est même pas le fait de n'être pas son maître, il est dans l'insolite pouvoir de cette chose qui n'a pas de nom, et qui en surface mais en surface seulement s'appelle société, gouvernement, police, administration et contre laquelle il n'y eut même pas le recours, dans l'histoire, de la force des révolutions. Car les révolutions ont disparu, mais la société, le gouvernement, la police, l'administration, les écoles, je veux dire les transmissions et transferts de croyance par les *totems* de l'enseignement, sont toujours restés debout<sup>22</sup>.

Dans l'épreuve que subit Ferdière, lâché par Artaud et les amis d'Artaud, une voix se distingue, celle du journaliste et résistant Claude Bourdet qui prend sa défense dans *Combat* :

Artaud est mort, mais le mythe survit. Il n'y a pas une publication sur Artaud où quelque membre de la tribu des Artaud-coles ne se croie obligé d'émettre quelque vilénie sur le compte du docteur Ferdière, au point que les admirateurs sincères d'Artaud en arrivent à croire ce qu'on leur raconte et à faire d'un homme qui s'est dévoué au poète une sorte de Caligari qui n'aurait vu en lui qu'un sujet d'expériences monstrueuses<sup>23</sup>.

La blessure restera vive pour ce psychiatre entiché de littérature, mais aussi profondément attaché à son patient qu'il admirait le poète dont il s'enorgueillissait de l'avoir rendu à l'écriture après des années de silence. Il aura plusieurs fois l'occasion de rendre ses comptes aux « amis de la dernière heure », et plus particulièrement à Marthe Robert et Paule Thévenin. Cette vengeance différée et mûrie a pour tribune une des revues les plus libres de ce temps, sensible à la polémique littéraire, *La Tour de feu*, dans un numéro spécial intitulé « La santé des poètes », qui publie son témoignage en 1959, « J'ai soigné Antonin Artaud », dans lequel il rend coup pour coup :

J'affirme qu'Artaud a été rendu véritable toxicomane par ses amis de la dernière heure, ses néo-amis parmi lesquels les véritables toxicomanes étaient légion. Ils ont hâté sa fin par de hautes doses de laudanum. Sans leur fâcheuse entremise, sans les complaisances dont ils ont su s'entourer, on est en droit de penser qu'Artaud nous aurait donné une œuvre beaucoup plus considérable... et de leur en vouloir<sup>24</sup>.

Si le médecin ne s'aventure pas jusqu'à penser qu'il aurait pu guérir Artaud (« vraisemblablement inguérissable », à ses yeux, avec les ressources psycho-

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 1070.

<sup>23</sup> C. Bourdet, « Le mythe Ferdière », *Combat*, 3 mars 1949.

<sup>24</sup> G. Ferdière, « J'ai soigné Antonin Artaud », *La Tour de feu*, [n° 63-64, Jarnac, 1959], réédité dans *La Tour de feu*, Cahier n° 136, Jarnac, décembre 1977, p. 24-33.

thérapeutiques du temps), il affirme l'avoir rendu à la vie sociale et à la création poétique et artistique. Il renouvellera son plaidoyer et obtiendra juridiquement gain de cause contre les calomnies d'Isidore Isou qui, citant Artaud, nie la folie d'Artaud et accuse son médecin de l'avoir artificiellement provoquée.

L'hommage à l'action bénéfique de Ferdière auprès d'Artaud ne sera véritablement rendu qu'à travers un ouvrage d'histoire de la psychiatrie et un recueil de témoignages, *Artaud et l'asile*, paru en 1996.

\*

Toutes les plaies ouvertes par le partage d'une dépouille sont-elles refermées pour autant ? La question de la démythification est-elle réglée aujourd'hui, ou le diagnostic cinglant de Jean-Claude Roulet, porté dans les années 60 garde-t-il encore de son actualité ?

Il y a les amis qui accusent la famille et le docteur Ferdière. Il y a la famille qui accuse le docteur et les amis. Il y a le docteur qui accuse les amis et la famille. Et puis il y a tous ceux qui l'ont – toujours – connu qui accusent tous les autres (ce sont évidemment les mêmes et réciproquement) de ne point l'avoir connu comme ils auraient dû le connaître. Dans cette galère, comment voulez-vous que ceux qui ne l'ont pas connu le reconnaissent ?<sup>25</sup>

Force est de constater, à l'heure de conclure, la résistance, l'efficacité et la capacité de renaissance et d'extension du mythe d'Artaud. Si le statut de victime absolue semble désormais sujet à suspicion, il a fallu attendre plusieurs décennies pour que le procès en réhabilitation du Dr Ferdière commence à trouver un espace audible. La mort de Paule Thévenin et son legs-dation des manuscrits d'Artaud à la Bibliothèque Nationale, n'ont pas réglé le contentieux juridique et moral avec les ayants-droit, mais déplacé la question passionnelle du mythe sur le terrain de la lecture critique et de son engagement. C'est la difficile tâche qui attend les successeurs de Paule Thévenin, et notamment Evelyne Grossman. Il me semble toutefois qu'en invoquant le droit à l'inactualité<sup>26</sup> dans la lecture d'Artaud, pour se défaire du poids d'une légende, comme elle le fait dans la préface de sa nouvelle édition, elle ne fait que se délester d'un type de manipulation par la vulgate pour se livrer à la rhétorique autrement plus retorse du texte d'Artaud lui-même. Plutôt qu'une *inactualisation*, il convient de lire Artaud *historiquement*, dans son rapport à l'époque, que dans son isolement relatif, il

<sup>25</sup> J.-C. Roulet, *La Tour de feu*, n° 63-65, *op. cit.*, p. 135.

<sup>26</sup> « Il faudrait reconnaître à tout écrivain un droit à l'inactualité, lui permettre d'échapper aux injonctions du type : votre Œuvre a-t-elle quelque chose à nous dire ? La question irlandaise ? interrogez Joyce ! Le droit des femmes ? Voyez Virginia Woolf ! La révolte ? Lisez Artaud... Peu d'œuvres, au cours du dernier demi-siècle, auront fait l'objet d'autant d'appropriations critiques, politiques, idéologiques, comme si l'on s'était évertué à circonscrire et intégrer cette pensée hors norme dans des cadres logiques aisément repérables – les nôtres, il va sans dire », E. Grossman, préface aux *Œuvres* d'Artaud, *op. cit.*, p. 7.

est loin d'avoir ignoré. Sa puissance blasphématoire et incantatrice suit en effet un parcours sémantiquement et thématiquement repérable dans l'histoire : la folie d'Artaud a pu longtemps être opportunément alléguée (comme à d'autres époques niée) pour occulter des poussées significatives d'antisémitisme ordinaire (textes des années 30-35), mais aussi d'apocalyptisme exterminateur (textes sur la mort de la culture et la nécessité d'un feu purificateur dans les mêmes années), quand ce n'est pas d'un résistantialisme de la dernière heure. La chance d'Artaud, c'est sans doute d'avoir su travailler sa folie littérairement, mais aussi de l'avoir exploitée dans la traversée des turbulences historiques et intellectuelles du temps, et d'avoir trouvé des alliés de tout bord idéologique pour en faire un alibi ou une grâce. La tâche de ses exégètes contemporains, c'est d'abord de se décamisolier d'Artaud sans l'encamisoler dans le patron sur mesure de la doctrine prête à penser.

Martine Boyer-Weinmann

#### MANIPULACJE PRZY ODCZYTYWANIU BOŻYSZCZA LITERATURY: PRZYPADK ANTONINA ARTAUDA

Artaud jeszcze za życia stał się niezaprzeczalną ikoną, legendą, guru dla wielu intelektualistów. Każdy, kto choć przez chwilę miał styczność z twórcą Teatru okrucieństwa, przekonany był o jego genialności. Każdy też uzurpował sobie prawo do jedynej i słusznej egzegezy jego dzieła.

Autorka artykułu bada « sprawę Artauda », która poróżniła akademików i rodzinę pisarza. Dzieło Artauda stało się przedmiotem tyleż licznych, co fałszywych analiz (dyskursów lekarsko-psychiatrycznych, politycznych, estetycznych, itp.). Odkryciu twórczości artysty nie sprzyjała cenzura narzucana przez posiadających prawa autorskie do spuścizny po Artaudzie, co przyczyniło się do procesów wytoczonych przeciwko wydawnictwu Gallimard, odpowiedzialnemu za publikację wszystkich dzieł autora *Fontanny krwi* (wcześniej redakcją tych dzieł Artauda zajmowała się Paule Thévenin, następnie zaś Evelyne Grossman). Autorka artykułu zadaje pytanie, do kogo należy dzieło literackie, wskazując przy tym na manipulacje przeróżnych wykładni, które oddziałują negatywnie na odbiór twórczości Artauda.